

Toulouse, le 5 avril 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230405-132

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil Syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 et notamment la délégation A3-17 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune de Saint Paul sur Save à Réseau31 ;

Considérant la convention du 26 mai 2020 conclue entre Réseau31 et la commune de Saint Paul sur Save afin d'établir l'élaboration de son schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de son zonage associé ;

Considérant le schéma directeur eaux pluviales établi par Réseau31 ;

Considérant la procédure d'enquête publique unique de l'élaboration du zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint Paul sur Save ;

Considérant l'avis n°2023DKO13 de dispense d'évaluation environnementale de la MRAe en date du 16 mars 2023, relative au projet de zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint Paul sur Save ;

Considérant l'avis favorable du 28 mars 2023 de la commune de Saint Paul sur Save relatif au projet de zonage de gestion des eaux pluviales ;

décide

Article 1 : de valider le projet de zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint Paul sur Save ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint Paul sur Save à enquête publique.



Patrice LAGORCE
Vice-Président

Annexe : zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Saint Paul sur Save

Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune de Saint-Paul sur Save

Zonage des eaux pluviales

Légende :

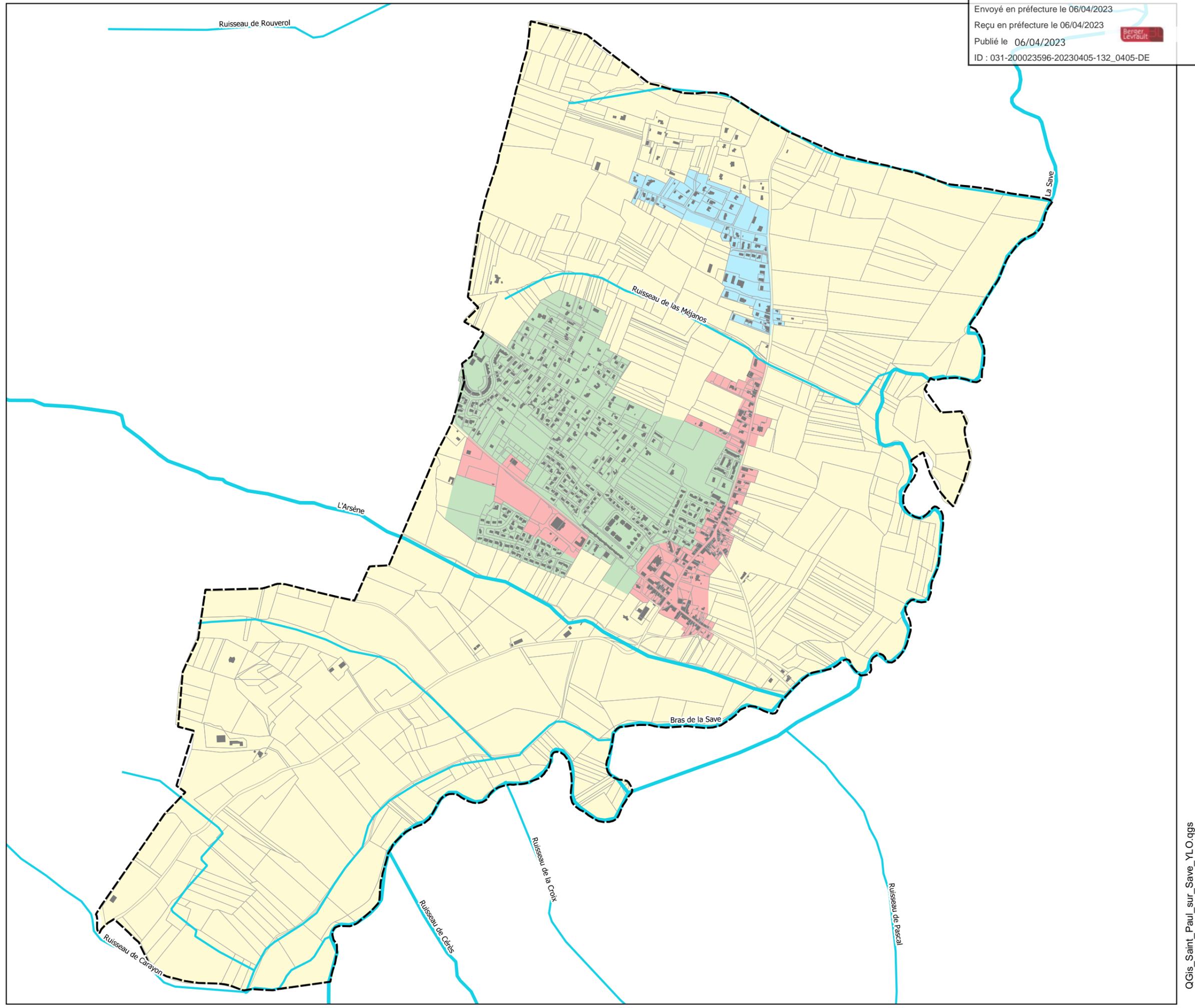
- Limites communale
- Hydrographie**
 - Cours d'eau principal
 - Cours d'eau secondaire
- Zonage des eaux pluviales**
 - Zone résidentielle (T = 20 ans)
 - Centre-ville et zones d'activités économiques (T = 30 ans)
 - Zone "zéro rejet" autorisé
 - Zone ruissellement (règles de la collectivité compétente)



Sources, référence : SCE, Cadastre

0 200 400 600 m

1:12,500



Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 031-200023596-20230405-132_0405-DE